

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 19

Séance du vendredi 10 juillet 2020

Par suite d'une convocation en date du 03 juillet 2020, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le vendredi 10 juillet à onze heures sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.**

**Etaient présents :**

| M. JEANNE Jean-Pierre |                     |
|-----------------------|---------------------|
| M. VOLLE Stéphane     | Mme GIGON Christine |
| M. THÉRY Jacques      |                     |
| M. LECOMTE Marc       | Mme VALLIER France  |
| M. AUBERT Michel      | Mme GAGNARD Céline  |
| M. HERNANDEZ Guy      |                     |
| M. LEFEBVRE Jacques   |                     |

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents ayant donné procuration**

M. ALLIER Jérôme a donné procuration à M. THÉRY Jacques  
Mme CHIVELAS Brigitte a donné procuration à Mme GIGON Christine  
Mme CLOEZ Sonia a donné procuration à M. HERNANDEZ Guy  
M. CROS Samuel donne procuration à M. AUBERT Michel  
M. FLECHON Vincent a donné procuration à M. VOLLE Stéphane  
Mme LÉON Véronique a donné procuration à M. LEFEBVRE Jacques  
Mme LÉVÊQUE Marie-José a donné procuration à Mme VALLIER France  
Mme NURY Cassandra a donné procuration à M. LECOMTE Marc  
Mme ROSE-LEVEQUE Christelle a donné procuration à M. JEANNE Jean-Pierre

*Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.*

**DELIBERATION N° 01-10/07/2020**

**SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales « *Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.* ». Il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance, il vous est proposé de désigner Mme GIGON Christine pour assurer cette fonction.

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité :

➤ **Décide de nommer Mme GIGON Christine, secrétaire de séance.**



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Jean-Pierre JEANNE,  
Maire.

